



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 13 septembre 2022, à 19 h, sous la présidence du maire par intérim, Gaétan Richard, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Gaétan Richard, maire par intérim et président de la Communauté maritime
Mme Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

Mme Ariane Cummings, directrice générale
Mme Andrée-Maude Renaud, greffière

Cinq personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Gaétan Richard, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM2209-0578

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 août 2022
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2022

No. de résolution
ou annotation

- 7.1.1 Appui à la démarche du Centre de justice de proximité Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour le maintien et le développement d'un point de service aux Îles-de-la-Madeleine
- 7.2 Finances
 - 7.2.1 Demande d'aide financière 2022 – Programme de subvention au transport adapté – Ministère des Transports du Québec
- 7.3 Communications
- 7.4 Ressources humaines
- 7.5 Services techniques et des réseaux publics
- 7.6 Hygiène du milieu
- 7.7 Sécurité publique
 - 7.7.1 Autorisation d'appel d'offres – Remplacement d'une camionnette aux fins des activités du Service de sécurité incendie – Caserne Paul-Émile Arsenault
- 7.8 Aménagement du territoire
 - 7.8.1 Modification au schéma d'aménagement et de développement – Production d'énergie éolienne
- 7.9 Développement du milieu
 - 7.9.1 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence – Ministère de l'Économie et de l'Innovation
- 7.10 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.11 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.11.1 Appui au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) – Projet « Vitrine technologique en énergie et rénovation écologique »
 - 7.11.2 Adoption du cadre de gestion du Fonds régions et ruralité (volet 3) – Projet « Signature innovation » des Îles-de-la-Madeleine intitulé : Écoquartier, transition énergétique et écologique en milieu insulaire et (ou) éloigné
 - 7.11.3 Octroi d'un contrat de gré à gré – Firme Englobe – Évaluation environnementale (phase 1) et étude géotechnique – Projet de développement d'un écoquartier aux Îles-de-la-Madeleine
- 7.12 Réglementation municipale



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2022

- 7.12.1 Dépôt du registre – Règlement n° CM-2022-10 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition d'un camion avec système de type roll-off et un emprunt de 500 000 \$ remboursable en 15 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 7.12.2 Avis de motion – Règlement n° CM-2022-12 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de mise aux normes au Centre de gestion des matières résiduelles et à l'acquisition de conteneurs et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 2,4M\$ remboursable en 25 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 7.12.3 Dépôt du projet de règlement n° CM-2022-12 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de mise aux normes au Centre de gestion des matières résiduelles et à l'acquisition de conteneurs et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 2,4M\$ remboursable en 25 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 7.12.4 Avis de motion – Règlement n° CM-2022-13 modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 450 000 \$
- 7.12.5 Dépôt du projet de règlement n° CM-2022-13 modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 450 000 \$
8. Affaires diverses
- 8.1 Approbation du Règlement d'emprunt n° 2022-02 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Île-de-la-Madeleine décrétant une dépense n'excédant pas 125 000 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers des projets éoliens issus des appels d'offres d'Hydro-Québec (AO-2021-01 et AO-2021-02)
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2209-0579

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 août 2022

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 août 2022.

Sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2022

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2209-0580

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 27 juillet au 31 août 2022 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 584 447,49 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM2209-0581

Appui à la démarche du Centre de justice de proximité Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour le maintien et le développement d'un point de service aux Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE depuis bientôt dix ans, le Centre de justice de la Gaspésie et des Îles (CJPGÎM) fait la promotion de l'accès à la justice en favorisant la participation des personnes et en offrant des services d'information juridique gratuits pour tous les citoyennes et citoyens de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'immensité du territoire à couvrir par l'organisme représente déjà un défi pour offrir un service de proximité pour l'ensemble de la région et que la desserte de la population des Îles-de-la-Madeleine implique un double éloignement par son caractère insulaire et isolé;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture d'un point de service temporaire sur l'archipel et la présence d'un professionnel sur place a permis et permettrait un meilleur service à la population et aux organisations ainsi qu'une participation active au réseau communautaire;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2022

CONSIDÉRANT les besoins particuliers des personnes et des organisations du territoire en matière d'information juridique et d'accès à la justice de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le décret n° 354-2016 concernant la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut particulier lié au caractère insulaire et des contraintes structurelles des Îles-de-la-Madeleine stipule que les ministères du gouvernement du Québec doivent moduler leurs interventions aux Îles-de-la-Madeleine afin de tenir compte du caractère unique de l'archipel en raison de son insularité et de son isolement lié à sa position géographique au centre du golfe du Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'appuyer le Centre de justice de proximité Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine dans sa démarche visant le maintien et le développement d'un point de service aux Îles-de-la-Madeleine.

FINANCES

CM2209-0582

Demande d'aide financière 2022 – Programme de subvention au transport adapté – Ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a confié à Transport adapté et collectif des Îles, organisme délégué, l'organisation du transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 2002 ainsi que la gestion de ces services;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine du 8 mars 2022, le conseil a adopté les prévisions budgétaires de l'organisme par voie de résolution (n° CM2203-0445);

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil du plan de transport et de développement des services en transport adapté et la grille tarifaire 2022 pour approbation;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine de réinvestir les surplus à même le plan de transport et de développement des services de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2022, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a versé à l'organisme une somme de 40 579 \$ aux fins des services de transport;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2022

CONSIDÉRANT QU' en 2021, 17 058 déplacements ont été effectués, et que la prévision pour 2022 est de 23 000 déplacements;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime approuve le plan de transport et de développement des services en transport adapté ainsi que la grille tarifaire, pour l'année 2022, tels qu'ils ont été déposés séance tenante, et ce, conditionnellement à ce que l'ensemble du territoire soit desservi par les services;

que demande soit faite au ministère des Transports du Québec pour octroyer à la Communauté maritime une contribution financière de base de 242 089 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (volet 1) pour l'année 2022;

que soit ajoutée à cette subvention de base une allocation spécifique pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu;

que le conseil autorise la directrice générale, Ariane Cummings, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;

qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM2209-0583

Autorisation d'appel d'offres – Remplacement d'une camionnette aux fins des activités du Service de sécurité incendie – Caserne Paul-Émile Arsenault

CONSIDÉRANT QUE pour le bon déroulement des opérations courantes du Service de sécurité incendie, il est nécessaire d'avoir accès à des véhicules adaptés au transport de personnel et d'équipements spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE la camionnette actuellement utilisée par le Service de sécurité incendie à la caserne du secteur centre arrive en fin de vie utile et qu'il y a lieu de procéder à son remplacement au moyen d'un appel d'offres;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2022

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2022-2024 adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 5 juillet dernier;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser la Direction du service de sécurité publique et d'incendie à lancer un appel d'offres visant le remplacement de la camionnette de la caserne 58 du secteur centre.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM2209-0584

Modification au schéma d'aménagement et de développement – Production d'énergie éolienne

CONSIDÉRANT QUE Parc éolien de Grosse-Île (S.E.C.) et Hydro-Québec sont actuellement en discussion en vue de conclure un contrat d'achat d'électricité produite sur le territoire de l'archipel par 4 éoliennes d'une capacité de 4,2 MW, pour un total de 16,8 MW;

CONSIDÉRANT QUE des représentants de Parc éolien de Grosse-Île (S.E.C.) ont rencontré le conseil municipal de Grosse-Île afin de lui présenter le projet et de connaître son avis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Grosse-Île se dit favorable au projet;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île ne permet pas la production d'énergie éolienne sur l'espace visé par les promoteurs et qu'une modification à la réglementation est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des grandes affectations des sols prévues au schéma d'aménagement et de développement, actuellement en vigueur sur le territoire et régi par la Communauté maritime, la réalisation d'un tel projet ne serait pas conforme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Grosse-Île demande à la Communauté maritime, par voie de résolution (R2022-115), que le schéma d'aménagement soit modifié afin de lui permettre à son tour de procéder à une modification de son règlement de zonage;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2022

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet de parc éolien de la dune du Nord et la mise en service de ses 2 éoliennes ont fait la démonstration qu'il était possible d'implanter des éoliennes dans le milieu dunaire tout en ayant de faibles impacts sur l'environnement immédiat;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'affectation des sols dite *industrielle liée à la production d'énergie éolienne* vers l'est permettrait l'implantation du parc éolien à Grosse-Île, lequel est susceptible de générer des retombées économiques positives sur l'archipel et particulièrement pour la communauté de Grosse-Île.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de mandater le directeur des projets de développement du territoire, Serge Bourgeois, pour enclencher la procédure visant la modification du schéma d'aménagement et de développement actuellement en vigueur afin d'y ajouter une affectation des sols dite *Industrielle liée à la production d'énergie éolienne* sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île et ainsi permettre la réalisation du projet mené par Parc éolien de Grosse-Île (S.E.C.) et Hydro-Québec.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

CM2209-0585

Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence – Ministère de l'Économie et de l'Innovation

CONSIDÉRANT l'importance pour la Communauté maritime de continuer à agir concrètement sur les enjeux territoriaux que sont la démographie et la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime, par l'intermédiaire de son Service de développement du milieu, coordonne la mise en œuvre de la « Stratégie d'attraction des personnes » visant à rechercher des solutions à l'enjeu de main-d'œuvre et « Accès Entreprise Québec - Îles-de-la-Madeleine », dont l'objectif est la création et l'utilisation d'outils de communications pour les entreprises du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite réaliser une campagne de promotion en collaboration avec des partenaires du milieu en vue de recruter de la main-d'œuvre pour la prochaine saison estivale et soumettre à cet effet une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2022

au développement des secteurs stratégiques et
des créneaux d'excellence;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme
d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux
d'excellence dans le cadre du volet Soutien aux activités et aux projets
structurants;

d'autoriser la directrice du développement du milieu, Josianne Pelosse, à
signer tout document relatif à la demande d'aide financière.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM2209-0586

Appui au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) – Projet « Vitrine technologique en énergie et rénovation écologique »

CONSIDÉRANT QU' en juin 2017, le conseil de la Communauté
maritime a adopté la Stratégie énergétique des
Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE des actions identifiées à cette stratégie visent à
développer des initiatives en énergie
renouvelable et en réduction des gaz à effet de
serre (GES), de même qu'à sensibiliser les
acteurs du milieu aux actions écoénergétiques
(eau, transport, bâtiment, consommation,
économie circulaire, couvert forestier);

CONSIDÉRANT QUE le CERMIM souhaite déposer des demandes
d'aide financière relativement au projet « Vitrine
technologique en énergie et rénovation
écologique »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre bien avec les objectifs de la
Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine
ainsi qu'avec le Plan de gestion des matières
résiduelles et que sa réalisation permettra de
recueillir des données en matière d'énergie
renouvelable, d'efficacité énergétique,
d'écomatériaux et autres, lesquelles peuvent
s'avérer importantes pour les projets de
construction ou de rénovation à venir;

CONSIDÉRANT la demande de soutien formulée à la
Communauté maritime par le CERMIM dans le
cadre de ce projet;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2022

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine donne son appui au CERMIM relativement au projet « Vitrine technologique en énergie et rénovation écologique »;

que le conseil accepte de collaborer au développement de ce projet, qu'il s'assure que cette vitrine technologique cadre bien avec les orientations municipales et que les résultats de ce projet soient communiqués à la collectivité.

CM2209-0587

**Adoption du cadre de gestion du Fonds régions et ruralité (volet 3) –
Projet « Signature innovation » des Îles-de-la-Madeleine intitulé :
Écoquartier, transition énergétique et écologique en milieu insulaire et
(ou) éloigné**

CONSIDÉRANT l'entente du projet « Signature innovation » (volet 3) du Fonds régions et ruralité (FRR) conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour soutenir la Communauté maritime dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' en août dernier, un comité directeur, composé de représentants de la Communauté maritime et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a été formé afin d'assurer la mise en œuvre de cette entente, et qu'il y a maintenant lieu de procéder à l'adoption d'un cadre de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le comité directeur a déposé au conseil pour approbation un cadre de gestion visant la mise en œuvre du projet « Signature innovation » des Îles-de-la-Madeleine intitulé : Écoquartier, transition énergétique et écologique en milieu insulaire et (ou) éloigné;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le cadre de gestion du Fonds régions et ruralité (volet 3) du projet « Signature innovation » intitulé : Écoquartier, transition énergétique et écologique en milieu insulaire et (ou) éloigné » tel qu'il a été déposé séance tenante.



No. de résolution
ou annotation

CM2209-0588

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2022

Octroi d'un contrat de gré à gré – Firme Englobe – Évaluation environnementale (phase 1) et étude géotechnique – Projet de développement d'un écoquartier aux Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le programme Planification de milieux de vie durables (PMVD) prévoit du financement pour des études techniques liées au projet de développement d'un écoquartier aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, il s'avère nécessaire de définir la nature et les propriétés du sol d'un terrain ciblé pour la construction des premiers bâtiments de l'écoquartier et que cette étude de sol doit être complétée cet automne;

CONSIDÉRANT QUE le 22 août dernier, la firme Englobe a déposé une offre de service et que celle-ci est jugée satisfaisante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la réglementation municipale en matière de gestion contractuelle, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'octroyer le mandat d'évaluation environnementale (phase 1) et d'étude géotechnique, dans le cadre de la phase 1 du projet d'écoquartier, à la firme Englobe, au prix de 41 685 \$ plus les taxes applicables;

d'autoriser la création d'une réserve budgétaire de 6 000 \$ plus taxes pour des travaux connexes à ce mandat;

de financer ces dépenses à même le projet Planification de milieux de vie durables;

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments à signer tout document relatif à ce contrat et à en assurer la gestion.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM2209-0589

Dépôt du registre – Règlement n° CM-2022-10 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition d'un camion avec système de type roll-off et un emprunt de 500 000 \$ remboursable en 15 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue les lundi et mardi 12 et 13 septembre dernier au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, au point de service de L'Île-du-Havre-Aubert ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2022

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime prenne acte du dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° CM-2022-10 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par la greffière, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

CM2209-0590

Avis de motion – Règlement n° CM-2022-12 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de mise aux normes au Centre de gestion des matières résiduelles et à l'acquisition de conteneurs et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 2,4M\$ remboursable en 25 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

Le conseiller Benoit Arseneau donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de mise aux normes au Centre de gestion des matières résiduelles et à l'acquisition de conteneurs et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 2,4M\$ remboursable en 25 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

CM2209-0591

Dépôt du projet de règlement n° CM-2022-12 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de mise aux normes au Centre de gestion des matières résiduelles et à l'acquisition de conteneurs et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 2,4M\$ remboursable en 25 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit réaliser une mise aux normes au Centre de gestion des matières résiduelles en effectuant entre autres divers travaux d'amélioration aux bâtiments existants et en procédant au remplacement de plusieurs équipements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend également investir dans l'acquisition de conteneurs;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer ce projet;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2022

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2022-12 séance tenante.

CM2209-0592

Avis de motion – Règlement n° CM-2022-13 modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 450 000 \$

La conseillère Sara Vigneau donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 450 000 \$.

CM2209-0593

Dépôt du projet de règlement n° CM-2022-13 modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 450 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil a constitué en 2010 un fonds de roulement en vertu du règlement n° A-2010-11;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime désire augmenter son fonds de roulement à 450 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2022-13 séance tenante.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2022

CM2209-0594

AFFAIRES DIVERSES

Approbation du Règlement d'emprunt n° 2022-02 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine décrétant une dépense n'excédant pas 125 000 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers des projets éoliens issus des appels d'offres d'Hydro-Québec (AO-2021-01 et AO-2021-02)

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE le 29 août 2022, après avis de motion dûment donné le 21 juin 2022, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt au montant de 125 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Communauté maritime ont reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le n° 2022-02 dans les 15 jours suivant son adoption;

CONSIDÉRANT la tenue en ce jour de la première séance ordinaire de la Communauté maritime depuis la réception du règlement d'emprunt n° 2022-02;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, approuve le règlement d'emprunt n° 2022-02 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine approuve le règlement d'emprunt n° 2022-02 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 septembre 2022

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Impact financier du règlement d'emprunt de 125 000 000 \$ de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- ❖ Éolienne inactive au parc – Raison pour laquelle celle-ci se trouve en arrêt.

CM2209-0595

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 29.

Gaétan Richard, maire par intérim

Andrée-Maude Renaud, greffière